

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 novembre 1842.

Depuis vingt ans l'Espagne est tourmentée par des révolutions; le repos et l'ordre semblent la fuir, et pourtant, après tant de secousses, elle aurait bien besoin de quelque trêve d'une longue durée. Nous avions espéré pour elle, mais nous nous sommes abusés: la voila de nouveau aux prises avec la guerre civile. En ce moment, le conflit est entre la Catalogne et le gouvernement de Madrid: puisse-t-il ne pas s'étendre, ne pas avoir pour résultat de ranimer les espérances ajournées des christinos et des carlistes, et ne pas jeter l'Espagne tout entière dans la plus déplorable confusion!

Nous n'avons jamais, on le sait, donné notre appui au régent sans de grandes réserves. Quand nous avons déclaré qu'il était important de ne pas trop entraver sa marche et de l'aider à consolider la paix, nous l'avons fait parce que nous étions persuadés qu'il pouvait transitoirement maintenir l'ordre public dans les contrées si profondément remuées par la guerre civile, parce que nous voulions que les résultats politiques acquis si péniblement, les armes à la main, ne fussent pas exposés aux éventualités de nouvelles agitations.

Les imperfections du gouvernement d'Espartero ne nous avaient pas échappé; mais nous voyions placée sous la garde de son épée une constitution capable de sortir le peuple des vieilles langes, et nous faisons des vœux pour qu'elle pût prendre racine dans les cœurs et servir de base à de nouveaux progrès.

Ce qui fait la faiblesse de l'Espagne, c'est l'absence d'ordre dans les finances. Comment pourra-t-elle maintenant les rétablir? Comment l'armée sera-t-elle entretenue et les agents du gouvernement payés? Les moyens réguliers manquant, alors viendront les exactions et les déprédations. Les Barcelonnais, avant de se révolter, ont-ils bien mesuré toute la portée de leurs actes et les conséquences qui peuvent en surgir? N'ont-ils pas trop vivement engagé une lutte avec un gouvernement faible, vacillant, et pourtant utile transitoirement? N'ont-ils pas ainsi ouvert le champ à toutes les intrigues, à toutes les prétentions, et rendu au despotisme, soit militaire, soit civil, des chances nouvelles de succès?

Quant à nous, en émettant ces réflexions, nous n'avons pas la pensée de contester le mérite des griefs des insurgés, et de faire planer sur eux un blâme sévère. Nous savons trop que les populations ne se soulèvent pas sans motifs, et nous avons l'intime persuasion que ceux qui ont déterminé l'insurrection étaient puissants; mais étaient-ils suffisants? La prudence ne conseillait-elle pas d'ajourner tout appel à des cortès constituantes à l'époque de la majorité de la reine?

Espartero pouvait-il avant cette époque se saisir de la dictature, peser tout-à-coup sur les radicaux et les mettre hors la loi? Nous ne le pensons pas. Pour s'emparer ainsi, dans un pays de constitution, de tous les pouvoirs, il faut être servi par des circonstances exceptionnelles, et par l'ordre régulier ces circonstances ne pouvaient pas exister. Il faut aussi, pour qu'un homme se livre à de pareilles entreprises, qu'il ait un prestige que n'a pas le duc de la Victoire et une audace qu'il ne possède pas. Une grave question se serait alors trouvée posée devant la nation, à savoir s'il y avait lieu d'investir la jeune Isabelle de la couronne ou d'éloigner l'époque de son avènement. Une fois en présence de cette affaire culminante, rien n'aurait paru plus rationnel que d'invoquer des cortès constituantes.

Laissons de côté les réflexions qui se rattachent au passé, elles sont en quelque sorte oiseuses. Les insurrections vont si vite qu'il n'est pas trop facile de les suivre dans leurs actes. En l'état des

faits, il n'y a plus à considérer l'opportunité et l'utilité de la révolte de Barcelonne, mais quelle peut être son issue et quelles solutions on doit en attendre.

Madrid n'a pas été ému fortement par la nouvelle des événements des 14 et 15 novembre. Espartero, qui ne manque pas d'une certaine habileté, ne se serait certes pas décidé à se mettre à la tête d'une partie des troupes qui y tiennent garnison pour se diriger vers la Catalogne, s'il n'avait pas eu la conviction que l'exemple des insurgés ne sera pas imité à Madrid et s'il n'avait aussi confiance dans l'armée. L'ébranlement des esprits ne sera donc pas simultané et compacte, c'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue. Si aucune province ne s'agite pour Christine, si les partisans de don Carlos restent inactifs, l'insurrection sera singulièrement compromise; elle n'aura en quelque sorte qu'à chercher une issue par l'appel à des transactions avec Espartero.

Nous ne doutons pas, à moins que l'influence anglaise ne l'ait complètement absorbé, qu'il n'accepte avec empressement un moyen de pacification, et qu'il ne cède sur certains points, s'il comprend bien ses intérêts, et surtout s'il a le désir de se perpétuer quelques années encore à la tête du pouvoir.

Les Espagnols ont souvent reçu les Anglais comme auxiliaires, mais ils ne les ont jamais vus avec indifférence s'immiscer dans leurs affaires, s'établir dans leurs villes et y apporter leurs vues ambitieuses. Qu'Espartero se rende compte de cette répulsion, et il pourra s'appuyer même de la révolte de Barcelonne pour se soustraire à leur sujétion; mais s'il persiste à s'en faire le complice, alors il rencontrera des obstacles insurmontables et marchera vers sa ruine.

Notre correspondance de ce jour nous assure qu'une heure après avoir reçu le courrier de Barcelonne, Espartero a fait appeler le ministre d'Angleterre et lui a demandé sa coopération pour vaincre l'insurrection. S'il a commis cette faute, elle est inexcusable; s'il commet celle plus grande encore, ainsi qu'on nous l'annonce également, de permettre aux vaisseaux britanniques d'exercer au besoin contre la ville rebelle tous les actes d'hostilité nécessaires pour la faire rentrer dans la subordination, alors il n'y aura plus à hésiter: l'on devra considérer Espartero comme l'agent de cette orgueilleuse nation qui se mêle à toutes les affaires du monde pour les troubler et les exploiter. L'insurrection de Barcelonne pourra ne pas avoir été opportune, mais elle aura été légitime, car elle aura eu pour but la dignité nationale et la haine de l'étranger.

Le *Messenger* a annoncé que le régent Espartero était parti de Madrid le 21, à deux heures, et que cette ville était tranquille. Le mouvement de Barcelonne n'y a donc obtenu aucun retentissement; ce qui le prouve encore mieux que la tranquillité des citoyens, c'est le départ d'Espartero, qui se serait bien gardé de quitter Madrid en ce moment, s'il eût pu craindre que le contre-coup des événements de la Catalogne s'y fit sentir. Il ne faut pas s'attendre à recevoir des nouvelles importantes sur ce qui se passe dans ce pays avant qu'Espartero, soit arrivé devant Barcelonne. Ce n'est qu'alors que la situation changera nécessairement de face, le régent devant naturellement user de tous les moyens qui seront en son pouvoir pour rétablir son autorité là où elle a été un instant méconnue et vaincue. Rencontrera-t-il de grandes difficultés dans cette tâche? On pourrait le croire s'il fallait ajouter foi à la lettre suivante, datée de Madrid du 19, et adressée à un journal de Paris:

Je viens d'apprendre de source certaine que le régent, aussitôt après

avoir reçu le courrier de Barcelonne, a fait appeler M. Aston, ministre d'Angleterre, qu'il a eu avec lui une fort longue conférence, et qu'il y a été arrêté que cette nuit même l'envoyé britannique expédierait un courrier extraordinaire pour Gibraltar, avec l'ordre de faire immédiatement partir tous les bâtiments de guerre de S. M. britannique, lesquels devront, en arrivant à leur destination, se mettre à la disposition des autorités espagnoles, et exercer au besoin contre la ville rebelle tous les actes d'hostilité qui seront requis par les autorités. Je vous répète que j'ai toute certitude de cette disposition.

On voit par là les progrès que l'influence anglaise a faits en Espagne, progrès que les fautes sans cesse renouvelées de notre gouvernement ont accélérés, et qui sont tels qu'on peut aujourd'hui considérer l'Espagne comme dépendante de l'Angleterre, et le pouvoir d'Espartero ne demeurant debout que par sa permission.

Les nouvelles reçues de Barcelonne par les voies ordinaires sont du 20 et du 21. Le *Journal des Débats* les a résumées dans un article auquel nous empruntons les renseignements qui suivent:

La junte consultative que l'on avait annoncé est formée. Elle se compose de vingt-cinq membres choisis, à ce que l'on nous écrit, parmi les personnes les plus respectables et les plus influentes de la population; ce sont des propriétaires, des négociants, des fabricants et des armateurs. Ils ont été nommés par les électeurs de *barrios* (quartiers), ou plutôt par chaque bataillon armé de la garde nationale.

Un décret de la junte supérieure prononce la peine de mort contre tout voleur ou recelateur. Déjà un individu convaincu de vol a été fusillé le 20 novembre en présence de la foule.

Un autre décret établit un maximum pour les subsistances. Jusqu'à présent on s'en tient au prix que les denrées avaient le 15, jour de l'insurrection.

Une proclamation est adressée à l'armée pour disculper la population barcelonnaise des accusations répandues contre elle au sujet de sa lutte violente avec la garnison. On déclare que l'on fraternise, au contraire, avec les soldats restés en grand nombre dans la ville, et l'on cite des bataillons d'infanterie, des compagnies de canonniers et un régiment de cavalerie qui maintenant font partie de l'armée patriote. Il est resté, en effet, près de dix-huit cents hommes de troupes de ligne dans la ville, les uns n'ayant pas voulu suivre le capitaine-général dans sa retraite, les autres ayant été coupés, d'autres même ayant été oubliés dans les postes ou dans les quartiers qu'ils occupaient.

Ainsi l'insurrection s'organise, et chaque jour amène quelque déclaration ou mesure nouvelle. Personne n'est encore inquiété pour ses opinions précédentes: il semble provisoirement que tout le monde soit d'accord, et l'on jouit d'une sécurité officielle. Mais, malgré la composition de la seconde junte, et malgré la répression vigoureuse de la junte supérieure, on nous écrit qu'une inquiétude profonde règne dans les esprits. Chaque famille cache et met en sûreté tout ce qu'elle possède de précieux; les magasins restent fermés, et il ne se fait aucune affaire sur cette place, l'une des plus commerçantes de la Méditerranée. Des propriétaires et des capitalistes voulaient quitter la ville, mais les portes sont fermées; on ne laisse partir personne.

Des députés de plusieurs villes de la province sont réellement arrivés à Barcelonne pour adhérer au mouvement, mais jusqu'à ce jour nous ne voyons pas se confirmer la nouvelle du soulèvement effectif de ces villes; nous ne voyons pas leurs gardes nationales prendre les armes et se mettre en campagne, ni retentir au loin dans la Catalogne ce tocsin qui convoque les *somatenes* (paysans armés), et qui rassemble en peu d'heures des milliers d'hommes redoutables et opiniâtres. L'armée barcelonnaise reste inactive dans ses murs, se contentant d'avoir des avant-postes à Sans, à la queue de ses glaciés; mais on ne la voit pas tenter quelque entreprise de vigueur au-delà, ou détacher quelque corps dans la province pour soulever le peuple catalan. A en juger par le décret du maximum, il semble même que la ville soit bloquée par les troupes du capitaine-général et que les subsistances n'y arrivent plus. Quant au fort Montjuich, cette menace perpétuelle suspendue sur la tête des insurgés, ils ont perdu l'occasion de le faire capituler par la famine, comme cela était possible dès le premier jour. Maintenant le général Van Halen a pu le faire approvisionner et installer une forte garnison. Montjuich est désormais une porte gardée.

FEUILLETON DU CENSEUR.

LES FIANCÉS DES CLAIRES.

IV.

L'ARBRE-ABRAHAM.

La position des fugitifs était devenue extrêmement critique. On avait posté sur la terre ferme des sentinelles disposées de manière à rendre toute évasion impossible, et deux barques, l'une sur le canal de la droite, l'autre sur celui de la gauche, s'avancant parallèlement vers la pointe de Morte-Femme, faisaient l'office des traqueurs qui rabattaient le gibier vers l'endroit où sont embusqués les chasseurs.

L'aveugle, dont l'intelligence était plus active que celle d'usmar, avait parfaitement deviné ce plan; mais sachant que, d'après sa position, il n'avait à affronter qu'un seul danger, la décharge des mousquets braqués à sa gauche, il ramait tranquillement, sans se préoccuper beaucoup de la barque qui venait derrière lui en furetant dans les roseaux. Calme selon son habitude, il portait une oreille attentive à ces mille petits bruits qui échappent à ceux dont l'ouïe est moins développée. Cependant la nature était silencieuse et recueillie; la lune répandait ses flots de lumière bleuâtre sur la Grande-Claire, au-dessus de laquelle ce grand nuage que les gens du pays nomment l'Arbre-Abraham étendait ses bras gigantesques de l'orient à l'occident. Sa masse sombre se détachait sur l'azur du ciel et menaçait de l'envahir en entier. Il grandissait à vue d'œil, et la lune, dont les rayons brisés scintillaient dans le sillage de la barque, allait bientôt disparaître derrière les rameaux de l'arbre géant.

La barque continua d'avancer sans bruit, et en peu d'instants elle se trouva à une assez courte distance de la pointe de Morte-Femme pour que l'on pût entendre distinctement la voix du sergent qui ne cessait pas de maugréer à voix basse sur ce nouveau genre d'expédition.

Regarde, Fleur-des-Braves, disait-il à son brigadier qui se trouvait près de lui; tu vois bien ce grand diable de nuage qui monte au-dessus de nous, tandis qu'il semble être attaché aux marcages par le pied, eh bien! je veux être moine s'il ne nous tombe pas sur la tête avant que ce coquin de chanteur de psaumes fasse connaissance avec nos mousquets.

Sergent, répondit l'autre avec déférence, il y a du raisonnement et de la philosophie dans ce que vous dites là.

Un peu, mon garçon; on n'a pas pas dix-huit ans de service dans les armées du roi sans se connaître à la température. Mais, vois-tu, ce qui n'est pas flatteur pour un vieux troupier, c'est d'être obligé de faire une guerre aquatique ni plus ni moins que si on était soldat de marine. Evidemment, mon ancien, si Dieu a donné des jambes aux dragons, c'est pour monter à cheval.

— Evidemment, répondit Fleur-des-Braves, ou je ne m'y connais pas. Après ce court dialogue, le plus profond silence régna de nouveau. La barque n'était plus qu'à dix pas de l'embuscade. L'aveugle cessa un instant de ramer, et se penchant vers l'oreille du chasseur, il lui dit avec un calme qui contrastait avec l'anxiété des autres acteurs du drame:

— A quelle distance la lune est-elle de l'Arbre-Abraham?

Le chasseur à la hutte considéra le ciel sans bouger de place, et répondit avec une précision parfaite:

— A deux brasses.

— C'est bien.

En deux tours de bras la barque se trouva sous les mousquets des dragons.

— Qui vive? cria tout-à-coup le sergent en entendant le bruit de l'eau. Amenez, ou vous êtes morts!

Le pêcheur aux anguilles ne répondit pas; mais, ramassant tout son corps dans un effort désespéré, il enfouça profondément les rames sous l'eau et les tira à lui avec tant de force, qu'elles fléchirent comme des roseaux, et la barque doubla la pointe de Morte-Femme avec la rapidité d'une flèche. Elle était alors dans la Grande-Claire, mais si près de la pointe que le danger se trouvait aussi imminent.

— Amenez, vous dis-je, ou je fais feu! s'écria le sergent, étonné de ne voir qu'un seul homme assis sur le plat-bord, et sans pouvoir distinguer le rameur.

Personne ne répondit, et les rames restèrent en l'air comme deux ailes déployées, tandis que la barque achevait d'obéir à la vigoureuse impulsion qu'elle avait reçue.

— Allumez les mèches! cria le sergent d'une voix menaçante. Les mèches à mousquet brillèrent et dix canons luisants furent braqués sur le corps du comte qui se trouvait seul en évidence.

— Arrêtez! s'écria-t-il, arrêtez! je suis le comte d'Oisy! Je suis prisonnier; sauvez-moi, mais ne tirez point!

— Diable! fit le sergent embarrassé, en reconnaissant à demi le comte. C'est possible, monsieur, mais ma consigne?

— La lune touche à l'Arbre-Abraham, murmura le chasseur d'une voix entrecoupée.

— C'est bien, fit l'aveugle d'un ton ferme. Coupez les cordes du prisonnier; nous n'en voulons pas à sa vie, après tout.

En deux ou trois coups de couteau les cordes furent tranchées; le chasseur saisit le comte par le milieu du corps et l'étendit à plat ventre.

— Mille tonnerres! s'écria le sergent en voyant disparaître le comte. nous sommes dupés. Feu, soldats! feu!

Au même instant, Jean-de-Dieu donna un puissant coup de rame et se laissa vivement glisser au fond de la barque.

Il était temps, car une terrible détonation se fit entendre, et une grêle de balles passa en sifflant au-dessus de la barque, en la rasant de si près

que plusieurs parties du bord volèrent en éclats. Un nuage de fumée suivit cette décharge d'artillerie, et dans le même moment, la lune, disparaissant derrière les rameaux noirs de l'Arbre-Abraham, laissa la Grande-Claire dans une obscurité profonde.

— La lune est cachée, nous sommes sauvés! s'écria joyeusement le chasseur à la hutte.

— C'est bien, répondit l'aveugle avec le même calme qu'à l'instant du danger; mon calcul s'est donc trouvé juste.

En reprenant sa place sur le banc, il saisit les rames et se hâta de donner à sa barque une autre direction. Une seconde décharge qui eut lieu presque au même instant, et qui fut dirigée sur la ligne que les dragons présumaient être suivie par les fugitifs, démontra la prudence intelligente de la manœuvre du pêcheur aux anguilles.

— Nous sommes maintenant hors de portée pour leurs mauvais mousquets, s'écria le chasseur, et j'ai bien envie de leur montrer ce que peut faire une canardière chargée à gros plomb. A la bonne heure! voilà une arme! ajouta-t-il en serrant affectueusement la crosse de sa canardière: ça porte loin et juste.

— Garde ton coup pour un autre moment, répondit le pêcheur; tu peux encore en avoir besoin plus tôt que tu ne penses.

— C'est vrai, mon garçon, c'est vrai, reprit le chasseur; il ne faut pas jeter sa poudre aux moineaux, comme l'on dit: ça porte malheur. Eh bien! Monsieur Léon, qu'en dites-vous? Voilà un gaillard qui sait manier une rame, j'espère! quoiqu'on ne puisse dire qu'il s'entende aussi bien à tirer la gâchette d'un fusil au moment où le point de mire couvre le but.

— Avant que mes yeux n'eussent perdu la lumière, répondit doucement l'aveugle, j'avais un coup d'œil assez juste.

— C'est vrai, c'est vrai, mon garçon, répliqua vivement le chasseur en s'apercevant de son étourderie. Je l'ai dit sans le faire exprès, ajouta-t-il avec sensibilité, et je voudrais pour beaucoup que ce mot-là me fût resté dans le gosier. Je suis bête comme un poisson; mais, vois-tu, j'en ai pas dit pour t'offenser, et si tu ne me donnes pas la main, je croirai que tu m'en veux.

— Pourquoi te garderais-je rancune, Husmar? répondit l'aveugle en lui tendant cordialement la main; pourquoi te garderais-je rancune, puisque ton cœur n'était pour rien dans les paroles de ta bouche?

Tandis que le pêcheur s'abandonnait à l'étreinte de son compagnon, il sentit qu'on s'emparait de son autre main.

— Brave homme, lui dit Léon en la lui pressant avec affection, je sens en cet instant plus vivement que jamais la douleur de n'être plus rien au monde; mais si l'estime et la profonde reconnaissance d'un cœur...

— C'est plus que je ne mérite, monsieur de Willems... c'est trop pour une bagatelle, monsieur le baron, fit Jean-de-Dieu avec émotion, c'est trop que l'amitié d'un homme comme vous pour un pauvre pêcheur à

pour le régent, quand il se présentera pour sommer la ville.

On écrit de Madrid :

L'opinion générale est que les événements de Barcelonne donneront lieu à une interpellation dans les cortès.

Le 19, jour de la fête de la petite reine Isabelle, a eu lieu un bal d'enfants, et les poètes de cour ont fait insérer dans l'*Heraldo* divers sonnets en lettres d'or.

A Barcelonne, d'après les correspondances particulières, l'ordre le plus parfait règne, et les soldats qui ont capitulé fraternisent avec les miliciens. L'*Eco* du 19 cite comme étant les principales causes de l'insurrection de Barcelonne les perquisitions faites sur une femme à la porte de la ville, la suppression de la fabrique de cigares, qui laissa sur le pavé un grand nombre de familles, l'installation d'une commission d'emprunt, le refus d'obéir à la conscription, l'arrivée de Zarbano, qui avait laissé aux environs de la ville 3,000 hommes, et le départ de 38 commandants répartis sur les villages de la principauté.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. Terme, maire.

Fin de la séance du 24 novembre 1842.

Rapport sur la reconstruction du pont du Change.

M. LE MAIRE lit une lettre de M. le ministre des travaux publics relative à la reconstruction du pont du Change. Cette lettre est ainsi conçue : « Monsieur le préfet,

« Je viens d'examiner en conseil-général des ponts et chaussées les avant-projets comparatifs présentés pour la reconstruction du pont du Change, sur la Saône, à Lyon. J'ai reconnu avec le conseil qu'il y a lieu d'adopter les dispositions suivantes :

« 1° La dépense à faire, tant pour la reconstruction du pont que pour la démolition des bâtiments qui encombrent ses abords, sera supportée, un tiers par la ville de Lyon et deux tiers par le trésor.

« 2° L'axe du nouveau pont sera établi suivant la direction indiquée par M. l'ingénieur Jordan.

« 3° La largeur du pont sera fixée à treize mètres, y compris l'épaisseur des deux parapets en pierre.

« Aucun des avant-projets présentés n'étant susceptible d'approbation, il convient de rédiger un nouveau projet dans lequel on devra prendre pour règle de se rattacher aux quais actuels en ménageant autant que possible les constructions existantes sur l'une et l'autre rive.

« La rédaction de ce nouveau projet doit d'ailleurs rentrer dans les attributions de M. l'ingénieur Jordan.

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur ma proposition, et par décision du 31 octobre dernier, M. le ministre des travaux publics vient d'approuver les dispositions qui précèdent.

« Je vous prie, Monsieur le préfet, de mettre le conseil municipal de Lyon en demeure de faire connaître s'il adhère à la répartition de la dépense telle qu'elle est fixée ci-dessus.

« Je joins ici toutes les pièces que vous m'avez communiquées, sauf les rapports de MM. les ingénieurs, le plan général de l'emplacement du pont et les pièces de l'enquête.

« Je vous prie d'ailleurs de transmettre à M. Garella les témoignages de ma satisfaction pour les utiles documents qu'il a fournis à la discussion de cette affaire.

« Recevez, etc.

Le secrétaire-d'état des travaux publics,

« LEGRAND. »

Après avoir fait la lecture de cette lettre, M. le maire propose au conseil d'adhérer à la demande présentée par M. le ministre. Certainement, il aurait mieux valu que l'approbation ministérielle eût été acquise aux plans adoptés par le conseil ; mais il importe surtout que le pont se fasse, cette considération paraît devoir déterminer l'adhésion du conseil. M. le maire propose d'ailleurs de renvoyer cette affaire à l'examen d'une commission.

M. MENOUX demande que le conseil délibère de suite. Les limites de la délibération sont fixées par la lettre de M. le ministre. Il s'agit seulement de prononcer si, ou non, la ville veut entrer pour un tiers dans la dépense de reconstruction du pont du Change. Le conseil ne saurait hésiter à déférer à cette proposition avantageuse. Il faut donc délibérer de suite et approuver.

M. BARRILLON : J'appuie la proposition faite par M. le maire de renvoyer cette affaire à l'examen d'une commission. Je ne partage pas l'opinion exprimée par M. Menoux sur la convenance de voter de suite et d'approuver la proposition de M. le ministre. Je ne saurais en effet adhérer à une décision qui substituerait à un plan rédigé avec un talent réel, qui satisfait à toutes les convenances, à tous les intérêts de la ville, et qui a été approuvé par toutes les autorités de la localité, un plan que ces mêmes autorités ont unanimement repoussé et qui heurte au contraire toutes les convenances et tous les intérêts de la ville. Si mon avis était partagé par la majorité du conseil, il en résulterait une délibération contraire aux propositions de M. le ministre. Il conviendrait qu'une telle délibération fût prise après un sérieux examen et de mûres réflexions afin de lui donner plus de poids. Par ce motif, je demande le renvoi à une commission.

M. CHINARD : Le conseil ne doit pas craindre de délibérer de suite. L'affaire est connue de tous les membres de cette assemblée, et sans doute cette connaissance même amènera la majorité à repousser les propositions de M. le ministre.

M. DE VAUXONNE appuie le renvoi proposé. Lorsque la ville a offert de contribuer pour un tiers à la réfection du pont du Change, c'était sous la condition implicite que ce pont serait reconstruit selon le plan adopté par le conseil municipal. Ce plan a été refusé par M. le ministre, qui propose un plan nouveau ; il faut donc examiner si ce nouveau plan convient aux intérêts de la ville et si son exécution peut justifier la coopération financière proposée.

M. PONS : La plus importante question dans cette affaire, c'est d'avoir un pont neuf à la place du vieux pont du Change. Je tiens beaucoup à ce pont, je tiens peu à la place qu'il doit occuper. Je crains que, si le conseil prolonge un débat de détails, il ne laisse échapper l'occasion d'avoir une amélioration utile.

Ainsi, il faut répondre à M. le ministre : Oui, la ville de Lyon contribuera pour un tiers dans le coût de reconstruction du pont du Change, quel que soit l'ingénieur chargé de diriger cette œuvre utile, quelle que soit la place où sera élevé le nouveau pont.

S'il y a une réserve à stipuler, elle doit porter seulement sur le chiffre de la dépense. Il convient donc de soumettre l'adhésion à donner par le conseil à cette seule condition que la part contributive de la ville ne dépassera pas 450,000 fr.

MM. Dupasquier et Mermet prennent successivement la parole.

M. FALCONNET : La reconstruction du pont du Change est une question d'une haute gravité, dont la solution touche vivement aux intérêts de la ville.

Plusieurs plans avaient été d'abord présentés au conseil. Le plan proposé par M. Jordan figurait parmi ceux dont l'appréciation vous était soumise. Ce plan fut repoussé par vous comme contraire aux véritables intérêts de la ville.

Le projet rédigé par M. Mondot de Lagorce, alors ingénieur en chef du département, obtint votre sanction. Cette décision était sage et rationnelle ; il suffit de comparer les deux plans pour reconnaître que vous aviez bien jugé.

Le plan adopté par vous établissait le nouveau pont de telle sorte que son axe concordait d'un côté avec l'axe de la grande porte de l'ancien monument du Change, de l'autre avec l'axe de la porte principale de l'église de Saint-Nizier. Cette direction plaçait le débouché du pont sur des emplacements convenablement disposés pour un tel service ; elle nécessitait d'ailleurs la prochaine exécution de quelques améliorations éminemment utiles et depuis longtemps réclamées. Ainsi, il devenait indispensable alors d'élargir la rue des Bouquetiers par des reculements imposés à chacun des côtés de cette rue ; ainsi, il fallait débayer les abords de la place du Change du côté de maisons qui maintenant encombrent le quai et masquent cette place ; ainsi, il devenait facile et nécessaire d'élargir de suite le quai Villeroy, et de compléter notre belle ligne des quais sur la Saône en continuant le quai Saint-Antoine jusqu'au nouveau pont. Tout concourait donc à rendre ce plan avantageux à la ville.

Le plan présenté par M. Jordan est loin de posséder un tel mérite. Ce projet place le pont nouveau en amont du pont actuel, de telle sorte que l'axe devrait concorder d'une part avec l'axe de la petite place située à droite de la descente occidentale du vieux pont, et d'autre part avec l'axe de la rue Fromagerie. Cette disposition serait très-fâcheuse. D'abord, elle conduirait nécessairement à modifier l'élargissement de la rue des Bouquetiers de manière à rendre cet élargissement difficile et très-coûteux. Il faudrait dès lors que le côté nord de la nouvelle rue fût porté sur le prolongement de l'alignement du même côté de la rue Fromagerie.

Pour arriver à ce résultat, il faudrait acheter un certain nombre de maisons d'un prix très-élevé ; on serait peut-être obligé de faire cet achat très-prochainement. Il est probable, en effet, que le conseil ne voudrait pas laisser à la nouvelle rue des Bouquetiers l'excessive largeur de vingt mètres environ que produirait le report du côté nord actuel de cette rue au niveau du côté nord de la rue de la Fromagerie. On réduirait vraisemblablement cette largeur à la dimension tout-à-fait convenable de douze à treize mètres. Dès lors il faudrait faire avancer vers le nord le côté sud actuel de la rue, et cette partie absorberait toute la partie aujourd'hui consacrée à la circulation. Si donc le propriétaire d'une maison située sur ce côté sud demandait à construire sur le nouvel alignement, on serait obligé d'autoriser cette construction qui aurait pour effet de fermer la rue actuelle ; on serait alors obligé aussi d'ouvrir de suite et à tout prix la nouvelle rue.

Et où conduiraient tant d'embarras et de dépenses ? On percerait une rue en concordance avec un tronçon de circulation qui vient se briser sur les maisons formant le côté oriental de la place de la Fromagerie, tandis qu'on laisserait à droite, dans l'isolement, et cachée derrière un rideau de maisons, la façade d'une des plus belles églises de notre ville ; on ajournerait indéfiniment la démolition de la maison assise sur la culée orientale du pont actuel, parce que cette démolition ne serait plus nécessaire pour la construction du pont nouveau dont l'axe serait porté plus au nord ; on ajournerait indéfiniment l'élargissement du quai Villeroy, puisque cet élargissement est subordonné à la démolition de la maison qui vient d'être désignée ; enfin on ajournerait indéfiniment aussi la démolition des maisons qui masquent la place du Change et obstruent les abords des quartiers intérieurs de l'ouest. En résumé, l'exécution de ce plan causerait beaucoup de dommages à la ville sans lui offrir aucune compensation avantageuse.

C'est, en effet, une compensation seulement apparente que le moindre coût dont se pare le plan proposé. Ce coût serait moindre, il est vrai, pour l'Etat ; mais il serait bien plus considérable pour la ville que par l'exé-

cution du plan primitivement adopté. Il faut remarquer, en effet, que le plan primitif avait cette conséquence nécessaire que l'Etat coopérerait avec la ville à l'acquisition de toutes les maisons situées sur les deux rives de la Saône aux abords du pont, tandis que le plan nouveau, ayant besoin de l'ancien pont qui serait démolí, ne mettrait à la charge de l'Etat que le coût de ces deux maisons et laisserait l'acquisition ultérieure des autres maisons à la charge exclusive du trésor communal. Ce n'est pas tout encore. Le plan proposé par le ministre ne comprend pas, comme le faisait celui approuvé par le conseil, le coût de l'amélioration de la navigation ; ce sera là encore plus tard un motif nécessaire d'une augmentation de dépense.

M. Falconnet ajoute plusieurs développements à son opinion ; il termine en déclarant qu'il votera pour le rejet du plan proposé par M. le ministre.

MM. Menoux, Reyre, Seriziat, Dupasquier et M. le maire parlent successivement en faveur de la proposition présentée par M. le ministre. MM. Barrillon et de Vauxonne prennent successivement la parole contre cette proposition.

M. LE MAIRE : Je dois faire observer au conseil qu'il est urgent de prendre une décision. M. le ministre a l'intention de présenter à la session prochaine des chambres un projet de loi demandant un crédit nécessaire pour la reconstruction simultanée de plusieurs ponts ; il ne faudrait pas manquer cette favorable occasion d'assurer la prompte reconstruction du pont du Change.

M. DURAND : Le conseil sera sans doute frappé de cette singularité significative que, de tous ceux qui ont proposé de déférer à la demande de M. le ministre, aucun n'a défendu le plan Jordan. Serait-ce donc que ce plan ne saurait être défendu avec succès ? Je suis disposé à le croire.

Quant aux motifs présentés pour décider le conseil à approuver la proposition ministérielle, je pense qu'on a exagéré leur portée. Le pont actuel peut au besoin continuer encore son service pendant trois ou quatre années. Il faudrait certes mieux temporiser un peu et continuer pendant une ou deux années l'état actuel des choses que de faire une œuvre incomplète et mauvaise. Dans ma conviction, tel serait le résultat de l'exécution du plan Jordan.

Je présenterai seulement une observation à l'appui de celles si judicieuses et si frappantes présentées par M. Falconnet. Si l'on porte le nouveau pont au nord du pont actuel, il faudra nécessairement exhausser les voies de circulation qui desserviront les abords de ce pont. Par l'effet de cette inévitable nécessité, les belles maisons nouvellement construites dans ces localités devront être enterrées. Il y aura pour elles dommage considérable que ne pourra pas compenser l'indemnité qui devra cependant leur être payée.

J'avoue que je ne peux comprendre par quels motifs l'administration supérieure a rejeté le plan primitivement adopté. Ce plan avait été simultanément approuvé par toutes les autorités résidant sur la localité, tandis qu'elles avaient unanimement repoussé le plan aujourd'hui proposé par M. le ministre. Je pense que le conseil ne doit pas prêter les mains à une mesure aussi contraire aux intérêts de la ville. Plutôt que de céder à la demande ministérielle, il conviendrait d'envoyer à Paris une députation chargée d'éclairer M. le ministre sur cette grave affaire.

MM. Dupasquier, de Vauxonne, Menoux, Pons, C. Martin et M. le maire prennent successivement la parole.

LE CONSEIL renvoie cette affaire à l'examen de la commission des intérêts publics.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Paris, le 27 novembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier a eu lieu la réunion préparatoire des électeurs du 1^{er} arrondissement. Nous assistions à cette assemblée qui comptait de onze à douze cents électeurs. M. Jacqueminot avait refusé de paraître ; il est un trop grand personnage pour cela, et ne veut pas, a-t-il dit devant un électeur qui l'a répété, monter sur les tréteaux. M. Jacqueminot fait de singulières façons.

Aujourd'hui il n'est pas un candidat à la députation, hormis M. Jacqueminot, qui se dérobe au devoir d'exposer publiquement ses convictions et la raison de ses actes.

L'assemblée a entendu successivement six candidats. Voici, d'après l'impression qu'ils ont produite, dans quel rang ils seront placés par les suffrages exprimés numériquement : MM. Auguste Portalis, Boinvilliers, Foissac, de Vaufréland, A. de Girardin et Maffioli. Ces deux derniers n'ont été écoutés que par politesse.

M. de Vaufréland avait une tâche originelle à laver : il était secrétaire-général de la justice au moment des ordonnances. Il a déclaré qu'il n'avait connu ce coup d'état que par le *Moniteur*, et personne ne l'a contredit ; mais des sourires d'incrédulité se montraient sur tous les visages.

M. Boinvilliers a fait un grand étalage de son énergie dans la répression des émeutes. Il y a quelque chose d'indécent dans cette flatterie adressée aux électeurs du juste-milieu, et qui va s'inspirer des souvenirs sanglants de nos luttes de carrefour. Chez un

propos de si peu de chose qu'une promenade en barque.

— Oui, une promenade, fit le chasseur avec gaieté, une promenade pendant laquelle M. le comte d'Oisy a parfaitement joué le rôle qu'on attendait de lui.

Le jeune comte, accroupi au fond de la barque, ne répondit rien à cette attaque, et resta plongé dans le silence farouche et les pensées de vengeance qui l'absorbaient en entier. De son côté, le pêcheur aux anguilles, assis sur son banc, paraissait triste et semblait lutter en vain contre la mélancolie qu'avaient fait naître en lui les inconséquentes paroles du chasseur.

— De quelle couleur est le ciel ? demanda-t-il au chasseur.

— Noir partout comme la soutane de l'abbé. L'Arbre-Abraham a confondu toutes ses branches ; ce n'est plus qu'une masse informe qui embrasse tout l'horizon. D'ailleurs, je parle un peu au hasard, car on n'y voit pas à trois brasses devant soi, et je cherche en vain à découvrir ma hutte ; nous ne serons cependant en sûreté que lorsque nous y arriverons.

Le pêcheur aux anguilles croisa les bras et aspira la brise, selon son habitude, puis, secouant la tête :

— La tempête va bientôt gronder, dit-il d'une voix triste. Si vous n'avez jamais vu d'orage au milieu des marais, monsieur de Willems, vous allez voir ce que c'est... Hélas ! c'était par une nuit comme celle-ci, ajouta-t-il douloureusement, qu'un éclair m'enleva la vue. L'Arbre-Abraham avait étendu ses bras noirs tout le jour dans le ciel, et je me disais : La nuit sera terrible. Mais j'étais allé pêcher dans les hauts marais, et quand je revins, il était tard...

L'aveugle se tut, et ses auditeurs, croyant que l'émotion l'empêchait de parler, respectèrent son silence. Mais cette interruption avait un autre motif : un bruit imperceptible pour tout autre était parvenu à l'oreille du pêcheur, et il écoutait avec une attention profonde, afin d'en connaître la cause.

— Je crains qu'on ne soit à notre poursuite, murmura-t-il après quelques instants de réflexion. Il me semble avoir entendu au loin un bruit de rames ; mais le vent est contraire, et je ne puis encore rien affirmer. C'est sans doute le cri chevrotant d'un vanneau effrayé, répondit le chasseur à la hutte, après avoir écouté quelques moments.

— Ce que tu prends pour le cri du vanneau, reprit le pêcheur au bout d'une minute de silence, n'est autre chose que le grincement des rames contre le bois. Un chasseur ne devrait point s'y tromper. Les rames sont mal affûtées, voilà tout. D'ailleurs, j'entends le clapotement de l'eau ; c'est un bruit familier à mon oreille, et, selon toute probabilité, nous avons deux barques à notre poursuite. Je me moquerais d'une pareille chasse si nous n'avions deux ennemis à combattre à la fois : j'entends parler de la tempête qui va commencer.

Aussitôt, comme si la prédiction du pêcheur allait s'accomplir, un vent d'ouest s'éleva et parcourut les marécages en sifflant d'un ton triste

et lugubre dans les aulnaies et les roseaux des rivages.

— Diable ! s'écria le chasseur, il ne se fait pas attendre et va plus vite que le plomb chassé par une dose de poudre raisonnable. Ah ! je te reconnais, vieux souffleur ; mais patience ! si nous pouvons gagner la hutte, je défie les hommes et les vents.

— Cependant nos ennemis pourraient fort bien nous y attaquer, dit Léon de Willems, qui ne partageait pas la sécurité du chasseur.

— Oh ! ma hutte est une lie enchantée, répondit-il avec mystère ; elle flotte au milieu de la Grande-Claire comme un bouchon de liège. Mais le diable soit de cette obscurité ! je ne puis l'apercevoir ; cependant j'ai l'œil d'un chasseur, je suppose.

— Nous sommes maintenant à trois portées de mousquet de la pointe de Morle-Femme, un peu sur la gauche, dit l'aveugle en réfléchissant. Si ma main est sûre et ma mémoire fidèle, en appuyant un peu sur la rame gauche d'une manière soutenue, dans vingt minutes nous serons assez près de la hutte pour que des yeux d'enfant puissent la voir... Mais je raisonne mal, ajouta-t-il, et je compte sur la tempête.

Une nouvelle bouffée de vent plus forte que la première souffla sur les marais. L'eau, qui ressemblait à une sombre plaque d'acier dépoli, se troubla, un léger clapotement causé par des bouffées contraires gonfla son sein mobile, et lorsqu'enfin le vent se fut définitivement fixé à l'ouest, de petites vagues commencèrent à courir sur les marais en se brisant contre la barque qu'elles faisaient vaciller.

— Je crains bien que cette barque ne soit un frêle obstacle contre le danger, dit Léon avec inquiétude.

— Ceci n'est qu'un jeu, répondit gravement le pêcheur aux anguilles. Certes, le danger sera grand, mais nous sommes des hommes ; nous avons le cœur ferme et le poignet fort, et si Dieu ne nous abandonne pas, nos corps ne serviront pas ce soir de souper aux poissons.

— En avant donc, mon vieux ! s'écria le chasseur, et fais voler la barque comme si le paradis était le but de la course.

Le pêcheur aux anguilles saisit les rames et commença ce mouvement ferme et régulier au moyen duquel un habile rameur sait fournir une longue traite sans épuiser ses forces ; mais il avait une lutte difficile à soutenir, car, les lames frappant en travers, il ne pouvait leur présenter la proue de la barque sans dévier de la direction de la hutte. Le vent, qui soufflait alors avec violence dans un sens également contraire, s'opposait encore à la rapidité de sa marche, et bientôt de larges gouttes d'eau, qui tombèrent d'abord à longs intervalles, se changèrent en une pluie furieuse, fouettant le visage d'une manière fort incommode.

Cette pluie nous est fatale, dit l'aveugle qui ramait sans discontinuer avec une grande énergie ; elle fait tant de bruit en tombant qu'il m'est impossible d'entendre les rames des autres barques, et nous ne pourrions savoir si elles gagnent sur nous. Mais l'orage ne va pas tarder à se déclarer, et les éclairs nous serviront de torches. Il vaudrait pourtant mieux que

l'obscurité enveloppât toujours notre suite.

A peine avait-il prononcé ces mots que le comte Guillaume, auquel personne ne faisait plus attention, poussa un cri aigu et prolongé. Les barques l'entendirent sans doute, car une grande clameur s'éleva et deux lumières brillèrent à la proue.

— Monsieur le comte, s'écria Léon d'une voix menaçante, je vous engage à ne plus ouvrir la bouche, ou, par l'enfer ! je vous jette à l'eau ! Ce sera un poids de moins à traîner.

— Dites un mot, Monsieur de Willems, fit le chasseur, et ce sera fait en deux tours de main.

La fureur et la vengeance n'occupaient pas tellement l'âme du comte que la frayeur n'y trouvât aussi une grande place ; il frissonna fortement et se renferma de nouveau dans le sombre silence dont il n'était sorti que pour donner un signal aux dragons.

Pendant ce temps, le regard perçant du chasseur à la hutte suivait attentivement les mouvements des deux barques ; elles n'étaient pas très-éloignées, et la lumière qui brillait à leur proue, formant une longue traînée sur l'eau, éclairait leur marche et lui donnait une direction mieux suivie, maintenant qu'ils pouvaient distinguer l'objet de leur poursuite.

— Comment faire pour me débarrasser des lanternes ? fit le chasseur à la hutte après avoir communiqué au pêcheur le résultat de ses observations. Il faut que je trouve un moyen, ou nous sommes perdus. Les coquins ont deux rameurs à chaque barque, et ils avancent au moins de trois brasses contre nous deux... Ah ! bon ! fit-il en saisissant sa canardière, je tiens le fil de mon raisonnement.

— Jamais le plomb ne chassera jusque-là, en admettant même que vous puissiez viser juste, dit Léon, qui devinait l'intention du chasseur.

— A une aussi grande distance... viser assez juste !... reprit le chasseur à la hutte d'un ton méprisant. Puissé-je ne jamais boire un verre de genièvre !... Mais pas tant de mots, vous allez voir.

Il leva le canon démesurément long de sa canardière, l'épaula avec une aisance parfaite, et, restant un instant immobile comme une statue dans une posture qui faisait valoir les belles proportions de son corps, il pressa la détente ; le coup partit, et en même temps la lumière posée à la proue de la première barque culbuta dans l'eau, surnagea une seconde et disparut. Euchariste de son succès, le chasseur s'abandonna à la gaité naturelle de son caractère, et poussa un long éclat de rire qui retentit au loin. Cette nuit de tempête. En même temps il se d'une manière bizarre par cette nuit de tempête. En même temps il fit un grand bruit sur la barque, et l'on entendit distinctement le sergent pousser un juron formidable en demandant à son brigadier, Fleur-des-Braves, si les coquins prenaient les dragons de sa majesté pour des canards sauvages.

— Mon plomb se sera éparpillé et en aura pincé quelques uns, dit le chasseur à la hutte en rechargeant méthodiquement sa canardière.

Tandis qu'il donnait de nouveau cours à son hilarité, une décharge de

peuple moral et vraiment grand, il devrait y avoir une loi qui interdise de rappeler en public la part qu'on a prise à la guerre civile, l'effusion du sang à laquelle on a participé. Quel soit le parti qui triomphe, il y a là des réminiscences de mort qu'il faut soigneusement écarter.

Reste M. Portalis. Chacun sait avec quel esprit fin et brillant cet ex-député traite les matières les plus arides, même celles du budget. Sur le terrain où il était placé, il se trouvait plus que jamais à son aise. Ses antécédents sont purs. Quelques bas calomniateurs l'avaient accusé d'avoir été censeur sous la Restauration; il a prouvé que c'était un lâche mensonge. Les censeurs ne sont pas dans l'opposition, ils sont dans le parti ministériel, et M. Jacqueminot a pour secrétaire un sieur Haussmann, censeur du gouvernement de juillet.

Nous avons l'espoir que M. Portalis sera nommé. Ce sera un véritable événement, un signal de régénération donné aux bourgeois de la France.

(Correspondance particulière du Courrier.)

TOULON, le 26 novembre. — Depuis hier le vent souffle avec une grande violence. Cette nuit nous avons eu une véritable tempête. Il est douteux que la flottille partie hier pour Barcelonne, où elle est attendue avec plus vive impatience par le consul de France, ait pu continuer sa route. Ces forces navales, du moins les quatre bateaux à vapeur devraient être rendus depuis hier à leur destination; mais nous craignons qu'ils n'aient été forcés de relâcher quelque part.

On écrit de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) au Courrier du Bas-Rhin:

Le bureau de secours établi en faveur des indigents de notre ville vient de publier le compte-rendu de ses opérations pour les années 1841 et 1842. Ce compte-rendu contient quelques détails que vous jugerez peut-être utile de faire connaître à vos lecteurs.

Les recettes se sont élevées à 14,377 fr., dont 8,417 provenant de collectes faites depuis le mois de juillet 1841 jusqu'au mois de juin 1842. Les dépenses ont à peu près absorbé cette somme. On a distribué aux indigents habitant la ville de Sainte-Marie-aux-Mines proprement dite 31,913 litres de soupe, et aux indigents habitant les dépendances de la ville 9,000 kilog. de pain; 66 enfants orphelins ou abandonnés, vieillards infirmes, idiots, crétins, ont été entretenus entièrement dans une partie de l'hospice communal que la commission administrative de cet hospice a mise à la disposition du bureau de secours.

Le compte-rendu de la société, signé par le comité tout entier que préside M. Kröber, maire de Sainte-Marie-aux-Mines, termine par les réflexions suivantes:

«Le pauvre entretenu socialement n'a coûté, cette année, à la charité publique que 32 centimes par jour (2 centimes de moins que l'année précédente); encore faut-il comprendre dans cette évaluation, vu le peu d'années que dure cette institution, la confection de 67 chemises d'homme, de 197 chemises de femme et de 24 chemises d'enfant. (Ces individus, abandonnés sur la voie publique, auraient, certes, obtenu chacun plus de 32 centimes par jour par la mendicité.)

«L'hospice possède aujourd'hui 1,241 chemises et 931 draps de lit.

«Nous croyons devoir rappeler à nos mandataires ce que nous leur disions, à la fin de notre dernier compte-rendu, sur l'utilité et même la nécessité de l'établissement d'une maison de refuge où l'on puisse appliquer aux indigents un système d'association bien entendu.

«L'homme humilie et dégrade celui qui la mendie. L'être avili par la mendicité se présente aux portes le front haut; il exige avec impudeur un don que la société doit au malheur, mais non à l'inconduite et à la paresse; il dicte pour ainsi dire la contribution qu'il veut prélever sur vous, et quelquefois pousse l'insolence jusqu'à refuser le pain ou la soupe que vous lui offrez, parce qu'il veut de l'argent, évidemment pour satisfaire soit un caprice, soit un mauvais penchant, et non la faim dont il se dit tourmenté.

«Procurez du travail à tous les indigents valides, y astreindre les vagabonds; faire servir leur travail à l'entretien des incapables et des infirmes; les réunir dans un seul local, ce qui permettra d'obtenir une notable économie en remplaçant les ménages isolés par un grand ménage social; relever les uns et les autres à leurs propres yeux et vis-à-vis de la société par le sentiment et l'aspect de leur amélioration morale et matérielle; envoyer les enfants assiduellement à l'école, les soustraire aux mauvais exemples de leurs parents et de leur entourage actuel: tel serait, à notre avis, l'emploi qu'il faudrait faire de l'argent que vous mettez si généreusement à notre disposition, et tous nos efforts tendront dorénavant à la réalisation de ce projet de perfectionnement social.

«Nous sommes loin, pour cela, de vouloir supprimer brusquement les aumônes et les distributions actuelles; mieux que personne nous connaissons les difficultés attachées à l'établissement de toute chose nouvelle, quelque utile qu'elle soit; nous savons le prestige qui environne la chose la plus efficace, quand elle compte des siècles d'existence. Nous procéderons donc lentement et graduellement, et nous ne nous sentons enhardis à agir

qu'après une mûre réflexion sur la barque couverte entièrement sa voix; mais les balles tombèrent dans l'eau à vingt pas de lui.

— Que vous avais-je dit? fit le chasseur d'un ton triomphant.

A ces mots, il dirigea le canon de son fusil sur la proue de l'autre barque. La même réussite couronna son action: la lumière tomba dans l'eau, et les marais restèrent plongés dans une obscurité profonde. En revanche, le crissement de rage s'élevèrent; mais lorsque le silence fut rétabli, on distinguait parfaitement le bruit des rames qui frappaient l'eau avec la vivacité et la rapidité d'une aile de moulin.

— Diable! s'écria le chasseur à la hutte, la plaisanterie est finie. Ils pressent comme s'il s'agissait d'éviter une sorcière. (Les paysans flétrissaient ainsi une trombe.) Allons, mon garçon, du courage! maintenant qu'il faut jouer des bras!

— Nous n'avons plus de salut que dans l'obscurité, répondit lentement le pêcheur aux anguilles, et malheureusement les éclairs brilleront dans un instant. J'entends déjà les roulements lointains du tonnerre.

Un silence mortel suivit cette déclaration. Une trop juste inquiétude était emparée des acteurs de ce drame, et personne n'osa d'abord élever la voix, tant l'émotion était grande. Le chasseur rompit le premier le silence.

— Puisqu'il en est ainsi, s'écria-t-il, avançons donc, à la grâce de Dieu! A ces mots, il fut se placer en face du pêcheur, et, saisissant les rames, il réunit ses forces à celles de son compagnon, au risque de tout briser. A cette nouvelle impulsion, la barque, qui semblait avancer péniblement, se releva gracieusement et coquette, et bondit sur les vagues qui avaient alors acquis un développement que les personnes qui n'ont jamais navigué sur les grands marais durant l'orage ne peuvent se figurer. La frêle embarcation dansait comme un bouchon de liège au milieu de l'écume, et parfois, lorsqu'un furieux coup de vent la prenait en flanc, la lame la couvrait d'eau, et elle piouettait sur elle-même d'une manière effrayante; mais l'adresse avec laquelle le pêcheur aux anguilles dirigeait les rames l'arrêtait soudain, puis elle reprenait son vol, et sa proue aiguë fendait de nouveau les vagues avec force et légèreté.

— Cela va bien! fit le chasseur; courage, Jean-de-Dieu! Dans quelques instants nous découvrirons ma hutte, et nous boirons un fameux verre d'eau-de-vie.... Le diable soit de cette pluie! on ne s'entend pas parler.

— Chut! fit l'aveugle d'un ton étrange, pas un mot! il y a une barque à notre proue, j'entends les rames.

Le chasseur à la hutte se retourna et vit une masse sombre se mouvoir dans l'ombre à l'avant de la barque, à peine à trois brasses de distance, et deux rames frappèrent l'eau. L'esquif obéit à l'impulsion, et les deux barques se trouvèrent si rapprochées qu'on aurait pu se donner la main d'un bord à l'autre.

— Nous sommes perdus! s'écria le chasseur en sautant sur sa canardière, ou nous aborde!

G. HIPPOLYTE CASTILLE. (Le Parisien.)
(La suite à un prochain numéro.)

que parce que nous comptons sur votre assentiment, qui ne nous a jamais fait défaut, et sur cette générosité que, dans toutes circonstances, vous manifestez avec tant d'empressement.

TARIF AMÉRICAIN.

Le fait consigné dans la lettre suivante justifie tout ce qui a été dit sur le tarif américain.

On écrit de New-York, 21 octobre:

Voici un fait qui montrera l'énormité des charges que le nouveau tarif impose aux produits français.

Une partie d'eau-de-vie de France, dont la facture, y compris les frais de toutes sortes, se monte, à l'arrivée à New-York, à 3,805 d. a dû payer avant le débarquement, et comptant d'après le nouveau tarif, la somme modique de 9,525 d.

C'est, comme vous voyez, un peu moins de trois cents pour cent de droits.

Les produits des Etats-Unis paient, en moyenne, en France, dix pour cent.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis:

Une difficulté s'est élevée sur la question de savoir si les étoffes de soie paieraient le droit spécifique de d. 250 par livre, alors qu'elles sont mélangées de laine ou de coton qui en augmentent considérablement le poids en même temps qu'ils en diminuent la valeur. Une lacune existe à ce sujet dans le tarif, et le collecteur de New-York, tout en reconnaissant l'absurdité, l'impossibilité de droits spécifiques qui s'élevaient jusqu'à mille pour cent, avait prétendu que, pour obéir strictement à la loi, il était de son devoir de prélever d. 250 par livre. C'est été une prohibition, et une prohibition d'autant plus injuste, plus fatale, qu'elle aurait frappé des marchandises qui avaient été importées avant le vote du tarif. Il aurait nécessairement fallu les réexporter. Il vient d'être décidé que ces étoffes mélangées ne rentrent pas dans la catégorie générale des soieries, mais bien dans celles soit des tissus de coton, soit des tissus de laine, et devaient, en conséquence, payer dans le premier cas trente pour cent, dans le second cas quarante pour cent *ad valorem*. Une circulaire a été adressée à cet effet aux collecteurs.

On lit dans le Moniteur Algérien:

La chambre de commerce de Lyon, chargée de faire exécuter diverses expériences de moulinage de teinture sur les soies provenues en 1842 de la pépinière centrale du gouvernement à Alger, a fait parvenir à l'administration le compte-rendu des opérations auxquelles ces soies ont été soumises. La conclusion qu'elle tire de leur résultat est on ne peut plus favorable à l'avenir de l'industrie séréricole de la colonie. «La nature de la soie est bonne, dit-elle; le brin représente volontiers plus que le titre.» Son rapport termine par les recommandations que l'administration s'empresse de porter à la connaissance des agriculteurs et des industriels qu'elles intéressent. Elle recommande de filer la soie dans de l'eau pure, souvent renouvelée au grand air, à une température régulière de 60 à 65 degrés, et de se procurer des croiseurs compteurs de Péville, Moret, Jules Bourcier, de Lyon, ou de Robinet, de Paris. Avec ces améliorations et des soins assidus, l'Algérie produirait des soies que les fabriques lyonnaises emploieraient avec avantage.

La chambre de commerce de Lyon conseille en outre de faire de petites éducations de vers à soie et de grandes filatures. «L'expérience, dit-elle, a prouvé que la mauvaise odeur dégagée par les vers à soie nuit beaucoup aux vers retardataires; plus la magnanerie est grande, plus ces derniers sont nombreux. Une petite magnanerie obtient toujours un bon succès.» Pour Alger, cette observation doit avoir encore plus d'importance.

Les soies provenant de la récolte de 1842 ont également été l'objet d'expériences de la part des négociants d'Avignon, qui n'ont pas hésité à reconnaître ces soies, particulièrement les cocons blancs, comme supérieures aux plus belles qualités de France. Le tirage, qui était l'objet spécial de ces essais, a donné les meilleurs résultats. Les cocons filés à quatre brins par des tours mus à la vapeur ont fourni un fil très-fin et si résistant qu'il s'est déroulé jusqu'à la dernière extrémité sans jamais se casser, à la grande satisfaction des fileuses et des connaisseurs qui ont assisté à ce travail.

L'administration se plaît à faire connaître ces détails. Le public les lira avec intérêt; ils justifient toutes les espérances qu'il était permis de fonder sur l'industrie des soies en Algérie. On sait du reste que M. le gouverneur-général s'occupe personnellement du soin de créer une filature modèle qui puisse offrir aux colons d'Alger un débouché assuré pour les produits des éducations de vers à soie auxquelles ils voudraient désormais se livrer.

Chronique.

LYON.

Au moment où la ville projette des améliorations dans le quartier de l'ouest, on a lieu de s'étonner par exemple que des maisons soumises au reculement se réparent et se consolident sans que l'autorité, gardienne des règlements, intervienne le moins du monde pour les faire observer. Ainsi, nous signalerons une maison faisant l'angle de la place du Petit-College et de la rue de la Fronde, qui dépasse l'alignement d'environ deux mètres, et dont la base se trouve garnie d'un perron d'un mètre de large, qui vient d'être restauré au mépris des ordonnances de voirie.

Une autre maison située dans la rue du Bœuf, et qui surplombe sur sa base de manière à exiger sa démolition, vient également d'être l'objet de réparations notables.

Ces infractions à la loi commune indisposent l'opinion et surtout les particuliers envers qui, dans des cas analogues et souvent bien moins importants, on se montre d'une excessive sévérité. L'autorité qui les permet et les tolère attire sur elle la déconsidération, et c'est justice.

— Au devant des bâtiments du collège et de l'église du même nom, le toit se trouve garni aux extrémités de deux jets qui lancent les eaux pluviales sur le trottoir d'une hauteur qui n'est pas moindre de vingt-cinq mètres; en sorte que cette partie de la voie publique, que la ville a livrée une des premières à l'exploitation de l'asphalte Pelletreau, devient tout-à-fait impraticable dans les temps de pluie et pendant l'hiver. Si cette maison appartenait à un particulier mal en cour, il y a longtemps sans doute que l'état de choses que nous signalons aurait cessé d'exister. Cela prouve tout simplement que l'autorité, qui fait les règlements, n'est pas tenue de les exécuter.

— Les rues Bourbon, Saint-François, de Castries, du Chapitre, ainsi que les quais Monsieur et de la Charité, tout le quartier d'Ainay, ou plutôt toute la division du midi, sont encombrés de boue et deviennent tout-à-fait impraticables. On se demande si cette belle portion de la cité, coupée par de très-belles rues, ornée de superbes constructions, n'est pas complètement oubliée, nous allions dire ignorée de l'autorité. Elle a cependant, comme toutes les autres parties de la ville, son service de nettoyage; mais, en l'absence de toute surveillance, ce service est fait d'une manière dérisoire. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les adjudicataires n'en touchent pas moins les deniers publics qui leur sont alloués par les traités; le balayage seul est une illusion.

— La rue Casimir-Périer, qui s'étend dans le quartier de Perrache depuis le cours Charlemagne jusqu'au quai de la Saône, est dans un tel état de délabrement que ni piétons ni voitures n'en peuvent sortir une fois qu'ils s'y trouvent engagés. Cependant le commerce du charbon a rendu dans ce quartier la circulation très-active, et ses habitants, que l'impôt n'oublie pas, sont tout-à-fait abandonnés par MM. de la voirie qui peut-être ne l'ont jamais visité. S'il en était autrement, la rue que nous venons de

signaler ne serait pas arrivée sans doute à un aussi triste état de dégradation. C'est une omission qu'ils tiendront peut-être à réparer, à moins que le lac de boue qui les sépare de ce quartier ne leur paraisse un obstacle infranchissable.

— Hier matin un voyageur qui allait s'embarquer sur un des bateaux à vapeur de Lyon à Châlon est tombé dans la Saône, où il s'est noyé, au moment où il passait sur la planche qui conduit au bateau.

Les bateaux étaient éclairés, et l'on peut supposer que le vent qui soufflait avec violence s'est engouffré dans ses vêtements et l'a enlevé.

— Un incendie, qui n'a fort heureusement pas eu de suites bien fâcheuses, a éclaté avant-hier, cours d'Herbouville, près de la montée de la Boucle, chez un forgeron. Les pompiers de la Croix-Rousse et de Lyon se sont immédiatement transportés sur les lieux et sont parvenus au bout de peu de temps à se rendre maîtres du feu.

— Hier, nous avons eu toute la journée un vent du midi très-fort, et qui nous annonçait, malgré la sérénité du ciel, le retour prochain de la pluie. C'est en effet ce qui est arrivé; elle est tombée à flots pendant la nuit. Aujourd'hui elle est moins forte, mais elle continue encore.

Heureusement les eaux de la Saône, qui étaient parvenues ces jours derniers à une hauteur assez considérable, ont commencé à baisser hier, et le Rhône se trouve à peu près dans son état normal. La pluie cessant, nos rivières se ressentiront peu de la nuit.

— Un certain nombre des peupliers de la chaussée Perrache ont été abattus cette année. Quelques uns se trouvent rangés sur le sol, le long du trottoir, de manière à ne point trop gêner la circulation; mais d'autres sont disposés fort négligemment et de manière à occasionner la nuit des accidents plus ou moins graves. Ainsi, avant-hier et de bonne heure dans la soirée, le ciel était sombre et un vent des plus violents avait éteint presque tous les réverbères, de telle sorte qu'un habitant de Perrache, en se retirant dans son domicile, s'est heurté contre un de ces arbres et s'est relevé gratifié d'assez fortes contusions aux jambes. Ne serait-il pas possible de ranger plus convenablement tous ces bois? ou plutôt ne devrait-on pas les faire enlever? Cela serait d'autant plus sage qu'ils pourraient bien occasionner quelque jour un accident plus grave que celui que nous venons de signaler.

DEPARTEMENTS.

Un ouvrier qui, le 11 courant, extravait de la mine au territoire de Vandans (Jura), Pierre Lambert, âgé de quarante-deux ans, a été tout-à-coup enseveli sous un éboulement de terre qui a soudainement envahi la galerie dans laquelle il travaillait à sept mètres de profondeur.

Assez près de Lambert se trouvait un de ses enfants, jeune garçon de douze ans, qui, n'ayant pas été atteint par l'éboulement, a pu appeler immédiatement du secours; mais quand sont accourus plusieurs personnes occupées dans le voisinage, il était déjà trop tard. On n'a retiré de dessous les décombres qu'un corps inanimé.

— Il y a quelques jours, une troupe d'artistes dramatiques exploitait une petite ville du département de la Loire. Après la quatrième représentation, l'acteur-régisseur vint annoncer, entre deux pièces, que le lendemain aurait lieu la cinquième et dernière représentation, composée de: *les Premières Amours* et *le Philosophe sans le savoir*. «Halte-là! s'écria le maire, se levant droit dans sa loge. Passe pour *les Premières Amours*; quant au *Philosophe*, si vous le jouez sans le savoir, comme vos dernières représentations, j'y mettrai ordre. J'irai à la répétition.»

BULLETIN DES SOIES.

Rien à ajouter, rien à changer à nos deux précédents bulletins. A Saint-Etienne et à Lyon, comme dans nos contrées et dans tout le Midi, on vit d'espérances; puissent-elles se réaliser au plus tôt!

Le dernier marché de Romans, assez actif pour toutes autres marchandises malgré le mauvais temps, a été nul pour les soies qui néanmoins restent toujours cotées à:

14/16 d. soie ord. de pays, 1/2 kil., 24 à 24 50

12/14 d. soie cour. et choisie, 25 à 26 50

A Aubenas, les récentes faillites qui coup sur coup ont frappé le commerce de cette place n'étaient pas de nature à rendre ce dernier marché plus actif que les précédents. Du matin au soir on est resté à discuter sur le passé et l'avenir; vendeurs et acheteurs sont dans la stupeur, et la vente est restée moins animée, plus nulle que jamais. Cependant les cours demeurent nominativement les mêmes; mais en réalité, dit notre correspondant, le fileteur qui voudrait vendre serait forcé sans aucun doute de se soumettre à de cruels sacrifices.

Rien de nouveau de Joyeuse, où s'est pourtant fait sentir très-vivement le contre-coup des faillites d'Aubenas. Les prix restent de 27 50 à 28 les 12/14 deniers soies ordinaires du pays et des environs, et 29 50 à 31 les 9/10 deniers soies de premier choix.

Avignon ne fait rien; les tissus unis sauvent seuls cette place d'une crise au moins aussi violente que celle qui pèse en ce moment sur Lyon et sur Saint-Etienne.

Le dernier marché de Cavillon, toujours assez bien fourni de soies de qualités secondaires recueillies dans les environs, a eu cependant un petit courant avec prix assez soutenus pour la situation.

Nismes supporte courageusement cette trop longue crise. Les nouvelles qui nous arrivent de cette place ne sont pas trop désespérées.

«Le débouché de notre fabrique, disent-elles, est peu considérable, principalement pour les châles, dont la vente est nulle; mais nos métiers se maintiennent cependant, espérant toujours une reprise d'autant moins éloignée qu'elle a été plus long-temps attendue.»

Les grèges de Nismes et d'Alais, 5/6 et 6/7 cocons, restaient à 56 et 57 f., et 53 f. 50 c. à 54 f. 50 c. le kilog.; tramette d'Alais, 6/7 cocons, de 53 f. 50 c. à 54 f.; de Ganges, pour bas, de 46 à 47 f.; doupions cévenols, de 25 f. 50 c. à 26 f., et toujours le kilog. (cours du 16).

A Lyon, la semaine a été triste et désolée. Le nombre des métiers qui chôment s'est encore grossi. Les prix sont faibles, et ils baisseront d'ici à peu de jours, si aucune commande ne vient les raffermir un peu. Cependant, un de nos correspondants assure que les vendeurs ne laissent pas échapper une occasion d'écouler, mais que les faillites et dérangements d'affaires signalés ces derniers jours ont jeté une si profonde terreur chez tous ceux qui s'occupent du commerce de notre précieux fil, qu'ils renoncent à de très-bonnes affaires pour ne pas s'exposer à des pertes probables.

«Chaque jour le crédit se resserre, dit une autre lettre du 24; la confiance disparaît et fait place à une méfiance quelquefois injuste, mais assurément très-excusable dans les circonstances actuelles.»

L'autorité a ouvert divers ateliers où les ouvriers en soieries sont occupés à des travaux de terrassements. C'est un minime et déplorable remède à un très-grand mal. En l'état, c'est néanmoins tout ce qu'il était possible de faire pour préserver de la faim les plus nécessiteux de ces 40,000 malheureux qui encombrant les rues de la seconde ville du royaume.

La situation de Saint-Etienne n'est pas moins fâcheuse que celle de Lyon. Là aussi l'autorité s'est émue de la misère profonde des ouvriers en soie. Le gouvernement est venu au secours de la commune, et a donné, disent les journaux stéphanois, une dizaine de mille francs comme premier secours. Il s'est traité néanmoins sur cette place, pendant ces derniers jours, quelques petites opérations à prix légèrement réduits, surtout pour les filatures 19/21 deniers, cotées 50 c. à 1 f. environ par kilogramme au-dessous des cours de la semaine d'avant.

En général, à Saint-Etienne comme à Lyon, les demandes principales portent sur les qualités choisies : organsins 22, 24, 26 et 28 deniers; mais la finesse des soies nouvelles rend de plus en plus difficile l'écoulement des anciennes.

Les nouvelles de l'autre côté des Alpes, Suisse, Piémont et Lombardie, ne sont plus aussi bonnes. Nos correspondants laissent voir un découragement qui contraste avec les avis rutilants venus de ces pays pendant les quatre derniers mois. A Turin, à Milan, à Bergame, à Brescia, les cours ont fléchi. Nous ne voulons pas chercher les causes de cet état de choses que nous n'avions guère prévu; mais nous nous contentons de constater le fait, de le certifier très-exact, et d'ajouter que, si les Lombards et les Piémontais éprouvent le moindre embarras à écouler leurs produits en Angleterre, en Allemagne ou ailleurs, ils reprendront aussitôt leurs débouchés d'autrefois. Ils ne tarderont pas à faire en France, à Lyon surtout, des envois qui rendront notre situation plus critique encore.

(Courrier de la Drôme.)

Un épouvantable assassinat vient d'être commis à Orléans avec des circonstances qui rappellent un des crimes les plus audacieux de Lacenaire.

Il y a quinze jours, un homme d'origine italienne, appelé Montelli, et domicilié à Saint-Germain, vint à Orléans souhaiter le bonjour à André Boisselier, concierge et garçon de caisse à la banque. Montelli et Boisselier s'étaient connus en Afrique; tous deux avaient servi dans le même régiment, ils avaient été camarades de lit. Ils avaient renouvelé connaissance à Orléans; Boisselier avait reçu chez lui Montelli à dîner, et quand celui-ci avait quitté la ville, il avait eu soin d'annoncer qu'il reviendrait prochainement.

En effet, lundi dernier, Montelli était de retour à Orléans. Il était arrivé dans la matinée et était descendu à l'hôtel de l'Europe, rue de la Halle-barde. Dès huit heures, il fit savoir son arrivée à Boisselier et l'invita à venir déjeuner avec lui. Celui-ci accepta l'invitation; mais, avant de rejoindre Montelli, il se chargea de son portefeuille, dans lequel il avait des effets à recevoir, au compte de la banque, pour la somme de 8,000 fr.

A huit heures et demie, Montelli et Boisselier étaient réunis et allaient boire ensemble dans divers cabarets. A neuf heures, ils arrivaient à l'hôtel de l'Europe et montaient dans la chambre de Montelli. Une demi-heure après, le malheureux Boisselier était assassiné.

Comment le crime a-t-il été commis? comment la lutte s'est-elle établie entre la victime et l'assassin? Nous l'ignorons, et les faits n'ont pas encore été reconnus par l'instruction. Montelli, en arrivant à l'hôtel, avait demandé un potage, et la femme de service, voyant que cet homme ne descendait pas de sa chambre pour manger sa soupe, s'était mise en devoir de la lui porter. Montelli entendit cette femme monter l'escalier, et

sortit aussitôt de sa chambre en disant : « Reportez ma soupe en bas, je vais aller la manger. » Effectivement, Montelli descendit après avoir eu soin de fermer sa porte et de mettre la clé dans sa poche. En bas, il mangea sa soupe avec une parfaite tranquillité. Ce misérable venait d'accomplir son crime!

Montelli sortit; il avait alors la figure un peu égratignée, et sa main portait une blessure. Il alla chez divers négociants toucher les effets de la banque qu'il avait dérobés à sa victime, et recueillit ainsi une somme d'environ 5,000 fr. en espèces. Montelli a fait ce recouvrement de dix heures à midi.

A une heure, il rentre à l'hôtel et se fait servir à dîner, en affectant toujours le même calme et la même tranquillité. Son dîner fini, il monte de nouveau à sa chambre, s'enferme, et c'est alors qu'a dû se passer le second acte de ce drame horrible. Montelli, après avoir tué Boisselier, avait essayé de l'enfermer dans un placard, mais le corps n'avait pas pu y tenir. Il fallait pourtant qu'il le cachât ou le fit disparaître.

A cet effet, il va acheter une malle et de la toile d'emballage. C'est dans cette malle qu'il enferme le cadavre de sa victime; la toile lui sert à éponger le sang et à boucher les blessures. Pendant ces préparatifs, l'assassin, pour mieux donner le change aux voisins, chantait dans sa chambre. Enfin, chargé de cet horrible lindeuil, il descend sans se laisser voir des maîtres de l'hôtel; puis, aidé d'un portefaix, il porte la malle aux messageries Lafitte et la fait enregistrer sous le nom de Morel, à destination de Toulouse; enfin, nanti de son argent, il monte dans un cabriolet de place et se fait conduire, moyennant 10 fr., sur la route de Paris. Le soir, l'appât lui était encore revenu, et il se fait servir à souper dans une auberge d'Artenay.

Cependant la disparition de Boisselier avait donné l'éveil à la banque. La police est avertie, on cherche Boisselier, mais toutes les investigations sont sans résultat. On apprend qu'un homme inconnu, blessé à la figure et à la main, s'est présenté chez divers négociants de la ville pour toucher des effets de la banque, et que ces effets étaient tachés de sang. Cette circonstance fait aussitôt concevoir le soupçon ou plutôt la certitude du crime; mais qu'était devenu le cadavre de Boisselier?

Mardi dernier, dans la soirée, M. Bernard, propriétaire de l'hôtel de l'Europe, voyant qu'un de ses voyageurs n'était pas rentré, et que la clé d'une chambre lui manquait, monta à cette chambre et croit reconnaître du sang sous la porte. Aussitôt ses soupçons s'éveillent, rapprochant cette circonstance des bruits qui sont répandus dans la ville, il va avertir la police. On enfonce la porte, et les traces de sang qui apparaissent sur le carreau, dans le placard, sous le lit, où l'on trouve une casquette, une cravate et des linges ensanglantés, révèlent que c'est dans cette chambre qu'a eu lieu la perpétration du crime. De son côté, M. Clin, directeur des messageries, n'a

pas reçu sans méfiance cette malle qui pesait 90 kilog. De deux parts les indices se manifestaient.

Enfin tout se découvre. La police se rend au bureau des messageries, fait ouvrir la malle et reconnaît le cadavre de Boisselier. Les mutilations étaient horribles. L'assassin, pour faire entrer le corps dans cette boîte, avait été de tasser le cadavre sous son genou.

Déjà dans la matinée de mardi, M. Laine, commissaire de police, et un sergent de ville étaient partis en poste pour Paris, afin d'aider par leurs informations à l'arrestation de l'assassin.

Nous apprenons que Montelli vient d'être arrêté à Saint-Germain. On a trouvé sur lui une partie de l'argent qu'il avait volé.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Chacun peut se souvenir du séjour que fit à Lyon, en 1836, M. Valentin, dit l'Homme à la Poupée. On se rappelle les succès que cet artiste lui-même obtint sur nos deux théâtres pendant le cours des représentations qu'il y donna.

Eh bien! voici la nouvelle : M. Valentin est dans notre ville; il arrive de Paris. Le propriétaire du café Parisien, place des Célestins, vient de l'attacher à son établissement. C'est là que nous l'avons vu hier et que nous avons admiré de nouveaux ses scènes de ventriloquie, exécutées avec tant de perfection. Tout le monde voudra voir et applaudir l'Homme à la Poupée; le café Parisien ne désemplira pas, il ne pourra, malgré ses salles spacieuses, contenir tous les amateurs de ces charmants délassements.

L'espèce de révolution opérée l'année dernière par les réglemens de voirie dans les enseignes du commerce a donné lieu, de la part d'un de nos concitoyens, M. Millot, dont l'établissement est situé rue Saint-Jean, n° 27, à une invention aussi simple qu'ingénieuse. M. Millot vient de donner le nom de lettres versicolores et qui sont les corollaires auxquels il a cannélées dont la création lui est également due. Elles s'exécutent, dans toutes les dimensions, en fer, cuivre, zinc ou tout autre métal; en bois, terre ou plâtre, et en toutes matières propres à recevoir la peinture et la dorure.

Des échantillons des lettres versicolores de M. Millot sont appliqués au vitrage du magasin de papiers peints situé quai Villeroi, n° 2. Un brevet d'invention garantit à l'auteur la propriété de ces lettres contre toute contrefaçon.

Etude de M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

VENTE

PAR VOIE D'EXPROPRIATION FORCÉE, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi trois décembre 1842, à dix heures du matin,

D'UN GRAND CORPS DE BATIMENTS,

cours, vastes hangars, écuries, fenil et jardin clos de murs,

LE TOUT CONTIGU,

ET D'UN PRÉ

An territoire de la Camille,

LE TOUT SITUÉ A OULLINS,

SAISI CONTRE CHAUNIER PÈRE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4, ou au greffe du tribunal civil, où le cahier des charges est déposé. (2360)

VENTE ET ADJUDICATION

PAR LICITATION ET AUX ENCHÈRES,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS.

Le vingt décembre 1842, à neuf heures avant midi, dans l'étude de M^e Giraudy, notaire à Nîmes, successeur de M^e Rogier, boulevard de la Madeleine, il sera procédé à la vente et adjudication par licitation aux enchères, à l'extinction des feux, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur,

DU DOMAINE

DE ROSIER,

Appartenant à la famille Corraud,

Situé dans le territoire de Manduel,

consistant en bâtiments de maître, d'exploitation, terres labourables, vignes, jardins d'agrément et potager;

Le tout d'une contenance de cent dix hectares environ. Les meubles, cabaux, foudres et attributs de ménagerie qui sont audit domaine sont compris dans la vente.

Mise à prix 85,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser, à Nîmes, à M. Corraud fils et à M^e Giraudy, notaire, et à Comps, à M. de Chastelier.

Il pourra être traité de gré à gré de la vente avant le jour fixé pour l'adjudication. (5707)

AVIS

A MM. LES OFFICIERS DE LA GARNISON.

Le sieur PEINJON, n'étant à Lyon que pour peu de jours, vu qu'il se rend en Afrique, à l'honneur d'informer MM. les officiers que, d'après de longues et minutieuses recherches, il est parvenu à trouver un procédé peu onéreux pour NETTOYER LES ÉPAULETTES de tout grade, en or et argent fin et faux. La durée du NETTOYAGE pourra égaler celle du neuf et obtiendra un bel éclat.

TARIF.

Épaulettes de colonel, 10 fr.; — chef de bataillon, 8 fr.; — capitaine, 6 fr.; — lieutenant, 4 fr.; — ornements de schako, 2 fr.

Le sieur PEINJON nettoie avec le même succès les broderies sur ornements d'église, habits de cour et costumes de théâtre. Il se charge d'opérer sur ces articles sans avoir recours à aucun démontage.

Les nombreux certificats qui lui ont été délivrés à Paris sont une preuve de l'incontestable avantage de cette découverte. Le sieur PEINJON cite particulièrement ceux de MM. Beaudouin, directeur-général des pompes funèbres, Géré, chef d'habillement de l'Académie royale de Musique, et Canton, capitaine-trésorier au 15^e régiment de ligne.

S'adresser, pour les commandes, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, au sieur PEINJON, rue Saint-Pierre, 8, hôtel du Palais-des-Arts, à Lyon. (542)

Maladies de Poitrine.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue la Comédie; à Châlon-sur-Saône, POURCHER, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse) ROUZIER, Grande-Rue, 4. (8121)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrhumements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix : 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7501)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte : 1 fr. 20 c. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon. On trouve la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon : 1 fr. 50 c. (7185)

AVIS.

On demande, pour représenter une administration, UN HOMME CAPABLE. UN VOYAGEUR pour une maison de commerce. UNE DEMOISELLE DE COMPTOIR. UNE BONNE D'ENFANT. S'adresser rue de la Barre, n. 8, au 2^e, seconde montée. (339)

AVIS.

Il a été perdu dimanche, depuis le théâtre des Célestins jusqu'à la rue Sirène, UNE GRANDE TABATIÈRE EN ARGENT ÉMAILLÉ, ayant un dessin représentant une danse espagnole, des singes avec des instruments. On pourra la rendre à l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, rue Sirène. — Il y aura bonne récompense. (541)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)

AUX

GRANDS SACRIFICES,

Rue de la Préfecture, 8.

PRIX FIXE.

Grand choix de QUINCAILLERIE ET JOUETS D'ENFANTS, vendus par liquidation à très-bas prix. Le propriétaire, n'ayant pour délai que jusqu'à la Saint-Jean prochaine, est obligé de faire des sacrifices pour activer la vente d'une aussi grande quantité de marchandises, dont les plus remarquables sont les cassettes et les nécessaires de tout prix. Les personnes qui veulent faire des cadeaux au jour de l'an peuvent y aller en toute assurance. (5699)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE.

Ou Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, se trouve chez COURTOIS pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon.

Son usage blanchit les dents, même les plus noires, sans jamais en altérer l'émail, procure aux gencives l'incarnat et à la bouche une odeur très-suave.

Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon.

Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Égypte, n. 7, au 1^{er}. (7159)

A louer de suite.

UN JOLI EMPLACEMENT convenable pour un service de messageries, ayant la jouissance d'une belle et vaste cour, situé dans une belle position de la ville. S'adresser au café de la Bourse, place des Terreaux, n. 6. (5700)

A vendre pour cause de maladie.

UN GRAND ET BEL HOTEL situé dans le meilleur quartier de Lyon, avec écurie et remise. On accordera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Benoit, rue de la Caille, n. 15, à Lyon. (540)

A LOUER.

CINQ A SEPT PIÈCES, avec ou sans écurie et jardin, dans un clos, près de l'église de la Guillotière, rue du Beguin, 5. S'y adresser. (537)

AVIS.

UNE PERSONNE de vingt-cinq à trente ans, étant d'une bonne famille, connaissant la musique, désirerait trouver une place de DAME DE COMPAGNIE en France ou pour l'étranger. S'adresser rue de Castries, n. 4, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol. (550)

AVIS

Une maison de commerce demande UN JEUNE HOMME pour faire des courses dans la ville. On exige qu'il sache écrire, calculer, et qu'il puisse fournir de bons renseignements. Il y aura un léger appointement. (545)

AVIS.

L'étude de M^e RÉGIPAS, notaire, successeur de M^e CHAZAL, est actuellement rue Saint-Dominique, n. 1, au 1^{er}. (4285)

MALADIES SECRÈTES

L'INJECTION de THÉZET, pharmacien à Avignon, tant vantée et à si juste titre par tous les médecins, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fleurs blanches, etc.

Dépôts à Lyon : chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins. (7549)

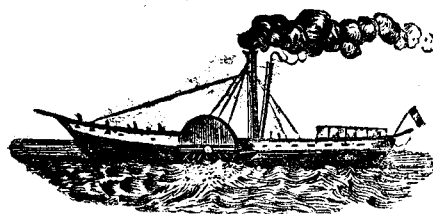
GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, tous leurs dérangements, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acreté ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à toutes autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51. — Dépositaires : à Mâcon, M. JAMIN, rue des Cordons niers; à Châlon, M. BURET, rue au Change, 25. (7424)

SERVICE DE LYON A CHALON.



LE TRITON ET LE DAUPHIN.

Malgré les grosses eaux, les DÉPARTS ONT LIEU TOUS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN, du quai de Serin. (6529)

SIROP DE DIGITALE

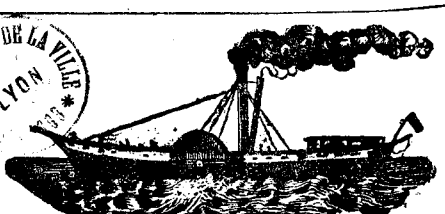
DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce Sirop est prescrit avec le plus grand succès par les meilleurs médecins contre les PALPITATIONS DE CŒUR, oppressions, asthmes et catarrhes chroniques, rhumes et toux opiniâtres, et contre les diverses HYDROPSIES. — Pharmaciens dépositaires : LYON, Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins; TARARE, Michel; VILLEFRANCHE, Ayot; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-LOIRE, Briand; NEUVILLE-SUR-SAONE, Edant; THIZY, Bouvier; BOURG, Béraud; GEX, Giro; MACON, Lacroix; CHALON-SUR-SAONE, Issartel, Paquelin; ROANNE, Chervette, Mercier; SAINT-ETIENNE, Garnier-Martinet, Chermeson; VIENNE, Viguier, Rouvière; GRENOBLE, Savoye, rue Lafayette; VOIRON, Delange; VALENCE, Reboulet; TOURNON, à l'Hospice; et dans chaque ville, dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers. (8045-6188)

TABLETTES LAROQUE,

SACCHARURE DE LICHEN AU MOU DE VEAU, reconnues supérieures à tous les pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, irritations.

Pharmaciens dépositaires : Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; Michel, à Tarare; Martinet, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Pignal, à Grenoble; David, à Voiron; Germain, à Annecy. — 1 fr. 50 c. la boîte avec une instruction. (8301)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARD frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, rue Poulaillerie, 19.